Nations Unies A/C.5/74/L.33

Assemblée générale

Distr. limitée
25 juin 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Cinquième Commission
Point 132 de l'ordre du jour
Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Projet de résolution déposé par le Président du Comité à la suite de consultations

Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires aux comptes

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 73/268 B du 3 juillet 2019 et 74/249 du 27 décembre 2019,

Ayant examiné, pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2018 au 30 juin 2019, le rapport financier et les états financiers vérifiés et le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies[1], le rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2019 [2] et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[3],

1. *Prend note* des opinions et constatations du Comité des commissaires aux comptes et approuve les recommandations que celui-ci a formulées dans son rapport [1] ;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport [3] ;

3. *Félicite* le Comité des commissaires aux comptes de la qualité de son rapport, dont elle apprécie la présentation simplifiée ;

---

[1] Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatorzième session, Supplément no 5, vol. II [A/74/5 (Vol. II)].
[2] A/74/709.
[3] A/74/806.

Merci de recycler

4. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2019 [2] ;

5. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et les recommandations connexes du Comité consultatif soient intégralement appliquées dans les meilleurs délais ;

6. *Prie également* le Secrétaire général de continuer d'indiquer les délais dans lesquels il prévoit d'appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, ainsi que l'ordre de priorité qui sera suivi, les fonctionnaires qui seront tenus responsables et les mesures qui seront prises à cet égard ;

7. *Prie en outre* le Secrétaire général d'expliquer en détail, dans son prochain rapport sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, tout retard pris dans l'application de ces recommandations, les causes profondes des problèmes récurrents et les mesures qui seront prises pour y remédier.